



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o 205-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 2 octobre 2023 :

Règlement #205-2023 – Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 3 octobre 2023

Emilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Emilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 3^e jour du mois d'octobre 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt trois.

Directrice générale